



Ma communauté

VOLET INTÉGRATION SOCIALE

FICHE

2021/05/31

Logement

Une pierre angulaire pour favoriser
l'inclusion sociale des personnes
vulnérables



Contenu de la fiche

Description sommaire du secteur	3
A. Enjeux de santé publique	4
1. Quelques chiffres sur le logement	5
2. Personnes prioritaires	8
3. Impacts individuels	9
4. Impacts socio-économiques	12
B. Plan d'action	13
1. À l'international	16
2. Au Canada	20
3. Au Québec	
C. Ressources pertinentes sur le sujet/ bibliothèque / boîte à outils	21
D. Références (style Vancouver)	23

Descriptif sommaire du secteur

Le logement est décrit comme un déterminant de la santé, une « condition préalable indispensable » à la santé et une condition de base pour mener une vie saine 1. C'est un droit fondamental et tout le monde sans exception devrait avoir accès à un logement abordable, de qualité, salubre, adapté à ses besoins, avec de l'eau propre et des services d'assainissement. L'Organisation des Nations unies (ONU) 2 définit le droit à un logement convenable comme étant « le droit de vivre en un lieu, dans la sécurité, la paix et la **dignité** ». Pourtant des **milliards** de personnes à travers le monde sont privées de ce droit fondamental et l'itinérance ne constitue que la partie visible de cette violation de droit 2. Chaque année, **235 000** Canadiens vivent l'itinérance à un moment donné 3 dont **5 789** Québécois4. Mise à part ceux-ci, d'autres communautés, du fait de la discrimination ou de la stigmatisation dont elles font l'objet, sont privées de leur droit d'accès à un logement convenable et vivent dans des endroits de mauvaise qualité les exposant ainsi à des enjeux d'inclusion sociale 1-2. En 2016, **18,3%** des Autochtones vivaient dans un logement surpeuplé 5. Près de 17,5 % des ménages de minorités visibles avaient des besoins impérieux en matière de logement et vivaient dans un logement non conforme à la norme d'abordabilité6. Au Québec, près de **248 485** femmes consacrent plus de **30 % de leur revenu** pour se loger, au détriment du reste des besoins essentiels (l'alimentation, la santé, l'habillement ou encore l'éducation) 7.

Environ **28 %** des locataires d'appartements déclarent en outre être aux prises avec au moins un problème de salubrité. Et finalement, au Québec, peu de logements adaptés aux personnes en situation de handicap sont disponibles et les logements subventionnés ne leur sont pas toujours accessibles 8.

Le logement étant reconnu comme une pierre angulaire pour le développement d'une communauté durable et inclusive et les données existantes sur la question étant nombreuses, diverses et disparates. Nous pensons que l'optimisation de la communication et de la collaboration entre les organismes et les intervenants des différents secteurs œuvrant auprès des personnes vulnérables aux prises avec des difficultés d'accès à un logement convenable permettraient d'améliorer l'inclusion sociale de ce groupe. Dans cette optique, nous avons élaboré une fiche descriptive pour dresser une vue d'ensemble des enjeux d'inclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité en lien avec le logement. Cette fiche vise donc à offrir aux professionnels de la santé et aux intervenants une liste non exhaustive des différents outils existants sur le logement afin qu'ils puissent coordonner leurs efforts et ajuster au besoin les soins et les services de santé en vue ultimement de permettre à chaque individu avec ses différences et ses vulnérabilités d'accéder au **droit commun** qu'est le logement.

A.

Enjeux de santé
publique

1. Quelques chiffres sur le logement



DANS LE MONDE

L'enjeu de l'emploi dans le monde est majeur. L'*Organisation internationale du travail* est l'une des principales références en la matière. Selon cette agence spécialisée de l'*Organisation des Nations-Unis* :

EN 2010

- _____ plus d'un **milliard** de personnes n'étaient pas convenablement logées 2 ;
- _____ en 2010, toujours, des **millions d'êtres humains** dans le monde vivaient dans des conditions mettant en péril leur vie ou leur santé 2 ;
- _____ chaque année, **des millions** de gens sont expulsées, ou menacées d'expulsion, de leur logement 2 ;
- _____ les femmes représentent une proportion importante de la population mal-logée 2 ;
- _____ en 2010, plus de **640 millions d'enfants** (soit un enfant sur trois) ne vivaient pas dans un logement convenable dans les pays en développement 2 ;
- _____ les personnes handicapées avaient plus d'obstacles à accéder à un logement convenable à cause du manque d'accessibilité physique, de la discrimination et de la stigmatisation permanentes, des obstacles institutionnels, de la difficulté d'accès au marché du travail, de l'insuffisance des revenus, ainsi que du manque de logements sociaux ou de soutien communautaire 2 ;
- _____ les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées en raison de leur statut juridique étaient contraints de vivre dans des lieux surpeuplés et peu sûrs 2 ;
- _____ en 2010, les peuples autochtones étaient plus susceptible de vivre dans des logements inadéquats que d'autres groupes. Ils avaient également plus de risques de faire l'objet d'une discrimination systémique sur le marché du logement selon les données de l'ONU ;
- _____ plus de **deux milliards de personnes** dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et plus du double ne disposent pas de service d'assainissement 9.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Nations-Unies :
Le droit au logement



AU CANADA

- _____ chaque année, **235 000** Canadiens vivent l'itinérance à un moment ou à un autre de leur vie 3 ;
- _____ en 2016, près **1,7 million de personnes** éprouvaient des besoins en matière de logement et vivaient dans des logements qui n'étaient ni convenables ni abordables 10 ;
- _____ en 2011, le surpeuplement affectait environ **4 % des ménages** et cette proportion atteignait **27 %** parmi les Autochtones vivant dans une communauté 11 ;
- _____ en 2016, **18,3 %** des Autochtones vivaient dans un logement qui était surpeuplé 5 et un Autochtone sur cinq (**19,4 %**) occupait un logement qui avait besoin de réparations majeures 5;
- _____ en 2016, **12,7 % des Canadiens** n'avaient pas de logements appropriés ou abordables 12 ;
- _____ près de 17,5 % des ménages de minorités visibles ont des besoins impérieux en matière de logement et vivent dans un logement non conforme à la norme d'abordabilité comparativement à **10,3 %** pour le reste de la population 6 ;
- _____ en 2010, il y avait un déficit annuel de l'offre de logements concernant 220 000 ménages 1 ;
- _____ en 2010, toujours, près de 3,1 millions de ménages vivaient dans des logements inabordables (taux d'effort > 30 %) 1.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Precarious Housing In Canada

- Satisfaction des Canadiens à l'égard de leur logement : faits saillants de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018

[https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/
pub/75f0002m/75f0002m2019011-fra.
pdf?st=30rZwwhl](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75f0002m/75f0002m2019011-fra.pdf?st=30rZwwhl)

- Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada

[https://www12.statcan.gc.ca/census-
recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-
x2016021-fra.cfm](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm)

◆ AU QUÉBEC

- en 2016, **5 789** citoyens étaient en situation d'itinérance visible, soit environ 76 personnes en situation d'itinérance visible par 100 000 habitants 4 ;
- en 2011, près **de 10 %** des ménages québécois éprouvaient des besoins impérieux en logement 13 et **73 %** vivant sous le seuil de faible revenu consacraient **30 %** et plus de leur revenu à cet aspect de leur existence 13 ;
- les femmes sont plus affectées par la pénurie de logements que les hommes ;
- près de **248 485 femmes** consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger, au détriment de leurs autres besoins essentiels tels que l'alimentation, la santé, l'habillement ou encore l'éducation 7 ;
- environ **20 %** des ménages constatent de la condensation sur la surface intérieure des fenêtres, tandis que **13 %** rapportaient des problèmes de moisissures 14 ;
- **28 % des locataires** d'appartements déclarent être aux prises avec au moins un problème de salubrité 14 ;
- les problèmes d'insalubrité sont plus fréquents chez les familles monoparentales (**38 %**) et les couples avec enfants (**40 %**) que chez les personnes vivant seules (**18 %**) 14 ;
- peu de logements adaptés sont disponibles pour les personnes handicapées et les logements subventionnés ne leur sont pas toujours accessibles 8.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Insalubrité dans l'habitation : portrait de la situation au Québec
- L'insalubrité dans l'habitation : vers une approche commune au Québec ?
- Habitation : Office des personnes handicapées du Québec
<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministères-les-organismes-publics-et-les-municipalités/recueil-de-bonnes-pratiques-volet-municipalités/habitation.html>

2. Personnes prioritaires

Certains groupes ou individus ont plus de difficultés que d'autres à exercer leur droit à un logement convenable en raison de la discrimination ou de la stigmatisation dont ils sont l'objet ou de la combinaison de ces facteurs 2.

Dans cette fiche, nous les nommons « personnes prioritaires ». Dans la figure suivante, nous avons rassemblé les populations les plus vulnérables et donc les plus à risque de vivre des enjeux d'inclusion sociale en lien avec le logement dans le monde, au Canada et au Québec. Leurs besoins devraient être prioritaires. 1-2-12

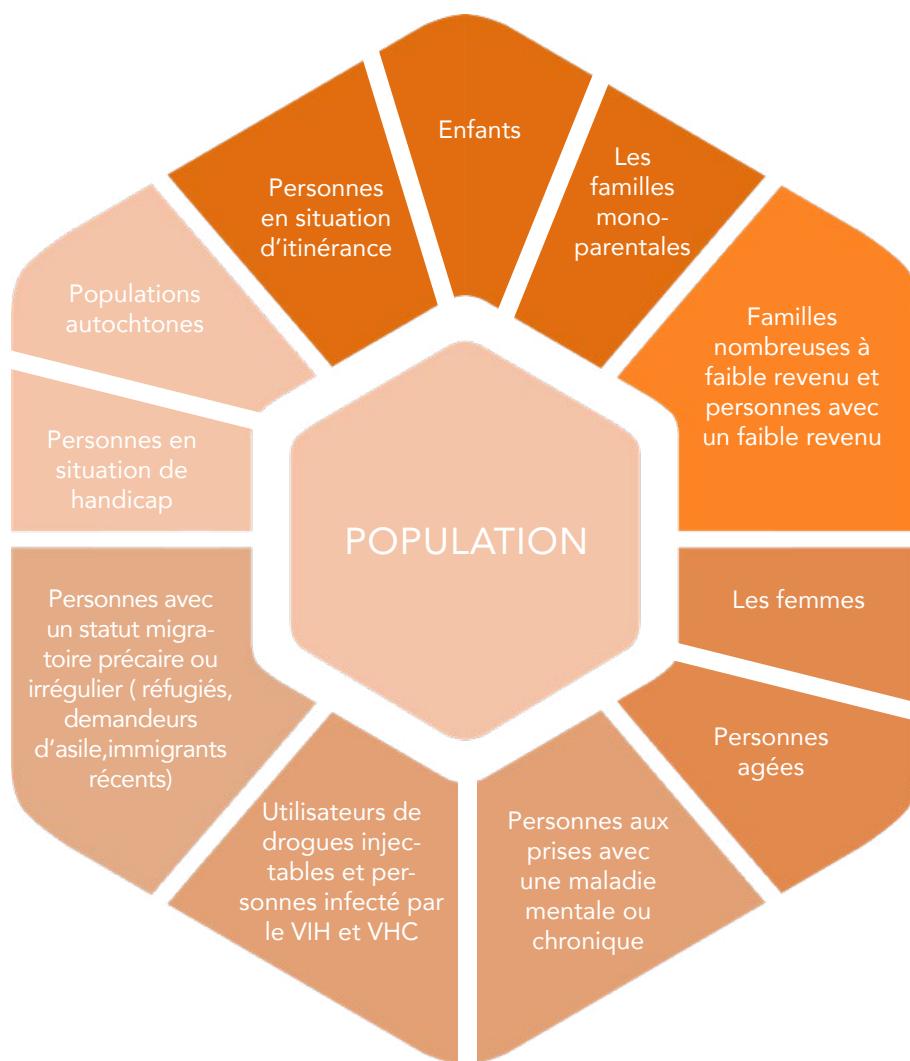


Figure 1 : Populations vulnérables et prioritaires

3. Impacts individuels

Le logement et la santé sont intimement liés et les preuves de cette relation sont complexes, mais bien documentées¹⁵.

Une étude américaine publiée en 2018 décrit les 4 voies à partir desquelles le logement impacte sur la santé¹⁵.

QUATRE VOIES RELIANT LE LOGEMENT ET LA SANTÉ



Source : Adapté par l'auteur de Gibson et al. 2011, Sandel et al. 2018, Maqbool et al. 2015 et Braveman et al. 2011.

LA VOIE DE STABILITÉ

L'instabilité résidentielle nuit gravement à la santé. Les personnes en situation d'itinérance (PSI) ont un taux de **mortalité plus élevé** que la population générale. Les enfants qui ont vécu l'itinérance in-utéro ont plus de chance d'être hospitalisés ou de souffrir d'une moins bonne santé que les autres enfants 15. « Les personnes qui ne sont pas sans abri chronique, mais qui sont confrontées à une instabilité du logement (sous forme de déménagements fréquents, de retard sur le loyer ou de surf sur le canapé) sont plus susceptibles de connaître une mauvaise santé par rapport à leurs pairs logés de manière stable » 15. Des comportements à risque tels qu'une **consommation précoce de substances psychoactives et de rapports sexuels non protégés** (avec risques accrus de grossesse) ont été rapportés chez les jeunes en instabilité résidentielle. Des études ont rapporté que **la dépression, l'anxiété, la détresse psychologique et le suicide** étaient liés à un logement instable. Par ailleurs, le logement est un important déterminant social de la santé, et le stress dû à un logement instable peut impacter sur l'emploi, les réseaux sociaux, l'éducation et la réception de prestations de services sociaux.

LA VOIE DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ

Les facteurs environnementaux et les conditions de logement ont également un effet sur la santé. « Des conditions de logement médiocres telles que des fuites d'eau, une mauvaise ventilation, des tapis sales et une infestation de parasites ont été **associées à de mauvais résultats sanitaires**, notamment ceux liés à l'asthme. De plus, **l'exposition à des températures élevées ou basses** est corrélée à des événements indésirables pour la santé, y compris des événements cardiovasculaires, en particulier chez les personnes âgées. Le surpeuplement résidentiel a également été lié à la fois à une maladie physique (par exemple, une maladie infectieuse) et à une détresse psychologique » 15.

LA VOIE D'ABORDABILITÉ

Le prix du logement joue un rôle important. Le fait de consacrer plus de 30 % du revenu dans un logement empêche d'investir dans une nourriture saine, et plus largement dans la santé. 15.

LA VOIE DU QUARTIER

L'environnement physique influence également la santé. La disponibilité de ressources à proximité, telles que les transports en commun, les épiceries avec des aliments sains ainsi que les espaces verts sécuritaires propices à l'activité physique, sont toute en corrélation avec une amélioration de la santé. Des études ont démontré que la ségrégation des quartiers avait également un effet sur la santé. Elle élargit les inégalités en matière de santé au regard de l'accès à l'éducation, aux emplois et aux soins de santé. De plus, elle influence les comportements de santé et augmente les taux de criminalité dans les quartiers multi-ethniques 15.

À l'échelle de la province maintenant, *Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec* (RCLALQ) a publié en 2020 une enquête sur la discrimination et le logement. Depuis des années, le RCLALQ observe et documente le faible taux d'inoccupation des logements au Québec, qui est estimé à **1,9 %**, en moyenne, au Québec. La pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur la situation, en augmentant la précarité et en exacerbant la crise du logement 19.

Dans leur enquête de 2020, le RCLALQ fait état de la discrimination vécue par certaines personnes et populations dans l'accès au logement. La discrimination peut être implicite et manifestée par des comportements, mais elle est également parfois explicite : notamment dans certaines annonces de logement à louer où les propriétaires émettent d'emblée des conditions et des critères discriminatoires 19.

Deux de ces critères concernent le revenu et l'emploi : l'analyse du RCLALQ montre que la discrimination prendrait place dès le début du processus. En effet, plusieurs propriétaires obligent les éventuels locataires à occuper un emploi stable et d'avoir un revenu qu'ils jugent suffisant, et ce, même à l'étape des visites des appartements.

Autrement dit, même en répondant aux critères discriminatoires, les individus et les familles n'ont aucune garantie d'accès au logement. En parallèle, l'enquête met aussi en lumière la discrimination vécue par les familles, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap sur l'accès au logement 19.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Housing And Health: An Overview Of The Literature: <https://www.healthaffairs.org/do/10.1377/hpb20180313.396577/full/>

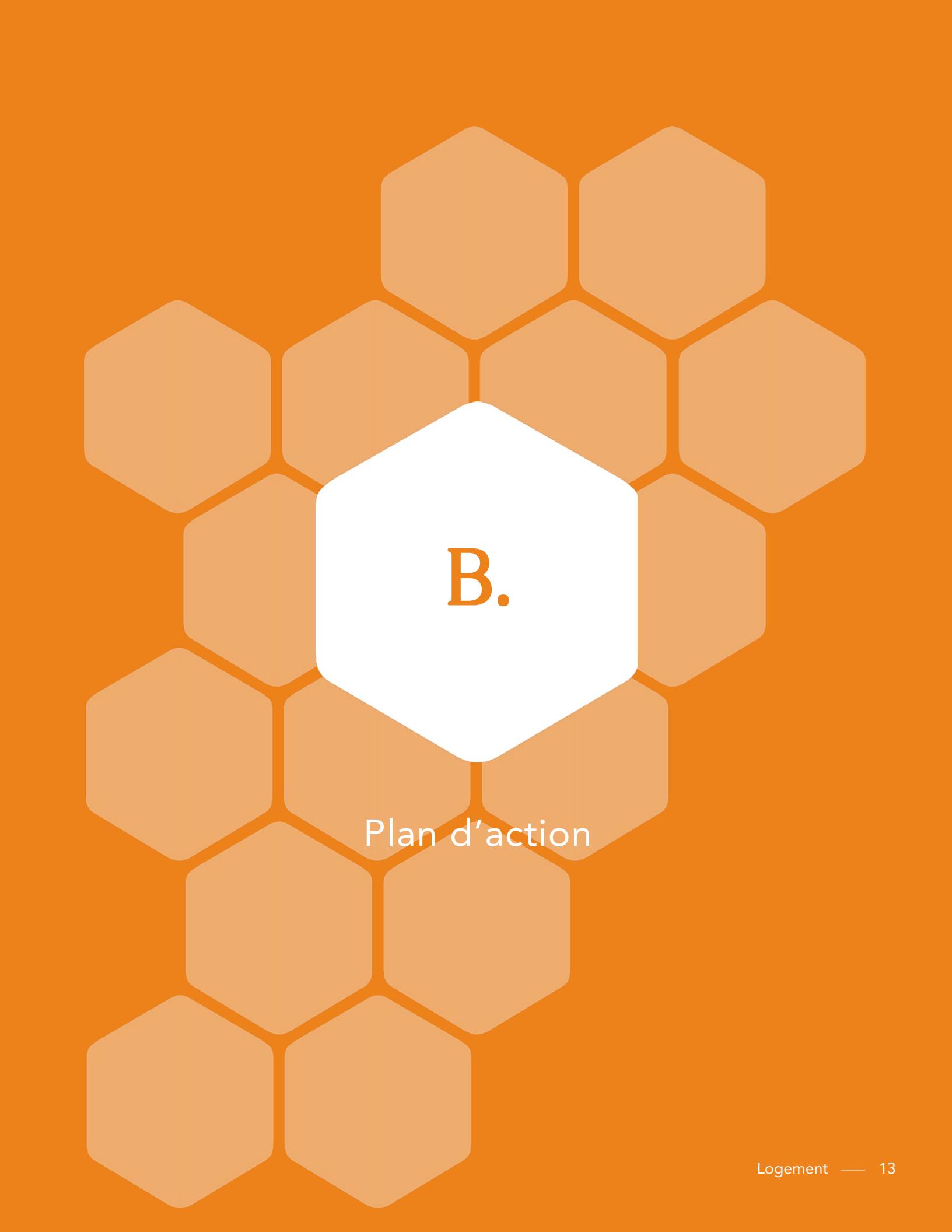
-L'enquête de 2020 du RCLALQ « Discrimination et logement : Une pandémie qui conduit au mal-logement » : <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Enqu%C3%A9e-discrimination-RCLALQ-2020.pdf>

4. Impacts socio-économiques

Le fardeau socio-économique que représente le phénomène d'itinérance au Canada et au Québec ainsi que le budget alloué dans la lutte contre ce phénomène se retrouvent dans la fiche itinérance (Lien renvoyé vers la fiche itinérance). Il est toutefois important de souligner que l'investissement dans des approches telles que l'approche logement d'abord, qui consiste à offrir un logement avec services de soutien pour les personnes en situation d'itinérance avec des problèmes de santé mentale serait particulièrement rentable et permettrait des économies annuelles de près de **22 000 \$**. « On a déterminé que les coûts associés au logement et au soutien s'élevaient à **22 500 \$** É.-U. par année, par client, alors qu'un lit dans un refuge coûtait 35 000 \$ É. U » 16

Par ailleurs, pour assurer à tous les Canadiens un logement convenable adapté à leurs besoins, un budget de **40 milliards de dollars** sur 10 ans est prévu pour la mise en place de la toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) au Canada 10. Le RCLALQ précise par contre que cette stratégie ne répond malheureusement pas à l'ensemble des besoins.

À plus petite échelle, économiquement, rappelons que la crise du logement ainsi que le prix pour se loger ont des conséquences importantes sur les individus et les familles. Plusieurs inégalités persistent entre les propriétaires et les locataires au Québec, surtout depuis la pandémie de COVID-19. Toujours selon un rapport du RCLALQ, la forte spéculation actuelle dans le marché immobilier et le faible taux d'occupation des logements, en faveur des propriétaires, sont des facteurs ayant un impact sur la situation sociale et économique des locataires ou des individus/familles à la recherche d'un logement ou d'une maison : « L'augmentation rapide du prix des loyers contribue malheureusement à l'appauvrissement des ménages locataires. Au Québec, selon les données de Statistique Canada, 34 % des ménages locataires québécois accordent plus de 30 % de leur revenu pour se loger. La situation est encore plus dramatique pour les 195 000 ménages locataires québécois qui accordent plus de 50 % de leur revenu au loyer. Pour ces ménages, une augmentation de loyer signifie souvent devoir couper dans leurs autres dépenses liées aux besoins essentiels. » 20



B.

Plan d'action

1. À l'international



Selon les Nations Unies, « le droit à un logement convenable ne signifie pas **avoir quatre murs et un toit**. C'est le droit de chaque femme et chaque homme, jeune et enfant de pouvoir habiter dans sa propre maison, au sein d'une communauté, en toute sécurité et de façon à vivre dignement et en paix » 2. De ce fait, pour respecter ce droit, plusieurs directives et principes internationaux ont été mis de l'avant. Le rapport des Nations Unies expose les principaux aspects du droit à un logement convenable. (Lien renvoyé vers la p3-4 droit à un logement https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf)

La santé et le logement étant intimement liés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décris en 6 grands principes les caractéristiques d'un logement sain 16. Il doit :

- 1** protéger contre les maladies transmissibles ;
- 2** protéger contre les blessures les intoxications et les maladies chroniques ;
- 3** contribuer au développement social et psychologique de l'individu et réduire au maximum les tensions psychologiques et sociales ;
- 4** offrir un accès aux lieux de travail et aux services et équipements fondamentaux propres pour favoriser la santé ;
- 5** permettre une utilisation pertinente des logements par les usagers ;
- 6** protéger les groupes particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, l'OMS a formulé des recommandations pratiques visant à réduire la charge pour la santé imputable aux conditions de logement dangereux et précaire 18.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Nations Unis : Le droit à un logement convenable
- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

TABLEAU : RECOMMANDATIONS DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS RELATIVE AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ

Thème	Recommandation	Niveau de la recommandation
Surpeuplement 	Des stratégies devraient être élaborées et mises en œuvre pour prévenir et réduire le surpeuplement au sein des foyers.	Recommandation forte
Températures basses à l'intérieur des logements et isolation 	Les températures intérieures des logements devraient être suffisamment élevées pour protéger les résidents contre les effets nocifs du froid sur la santé. Pour les pays aux climats tempérés ou plus froids, une température s'élevant à 18°C a été proposée comme étant une température intérieure sûre et bien équilibrée pour protéger la santé des populations en général pendant les saisons froides.	Recommandation forte
	Dans les zones climatiques caractérisées par une saison froide, une isolation thermique efficace et sûre devrait être installée dans les nouveaux logements et aménagée dans les logements existants.	Recommandation conditionnelle
Chaleur à l'intérieur des logements 	Chez les populations exposées à des températures ambiantes élevées, il conviendrait d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à protéger les populations contre la chaleur excessive à l'intérieur des logements.	Recommandation conditionnelle
Sécurité à domicile et accidents domestiques 	Les logements devraient être équipés de dispositifs de sécurité (tels que des alarmes incendie et de détection du monoxyde de carbone, l'installation de barrières d'escalier et de grilles de protection aux fenêtres) et des mesures devraient être prises pour réduire les risques entraînant des traumatismes involontaires.	Recommandation forte
Accessibilité 	Sur la base de la prévalence nationale actuelle et escomptée des populations souffrant d'incapacités fonctionnelles et compte tenu des tendances en matière de vieillissement, il conviendrait qu'une proportion adéquate du parc immobilier leur soit accessible.	Recommandation forte

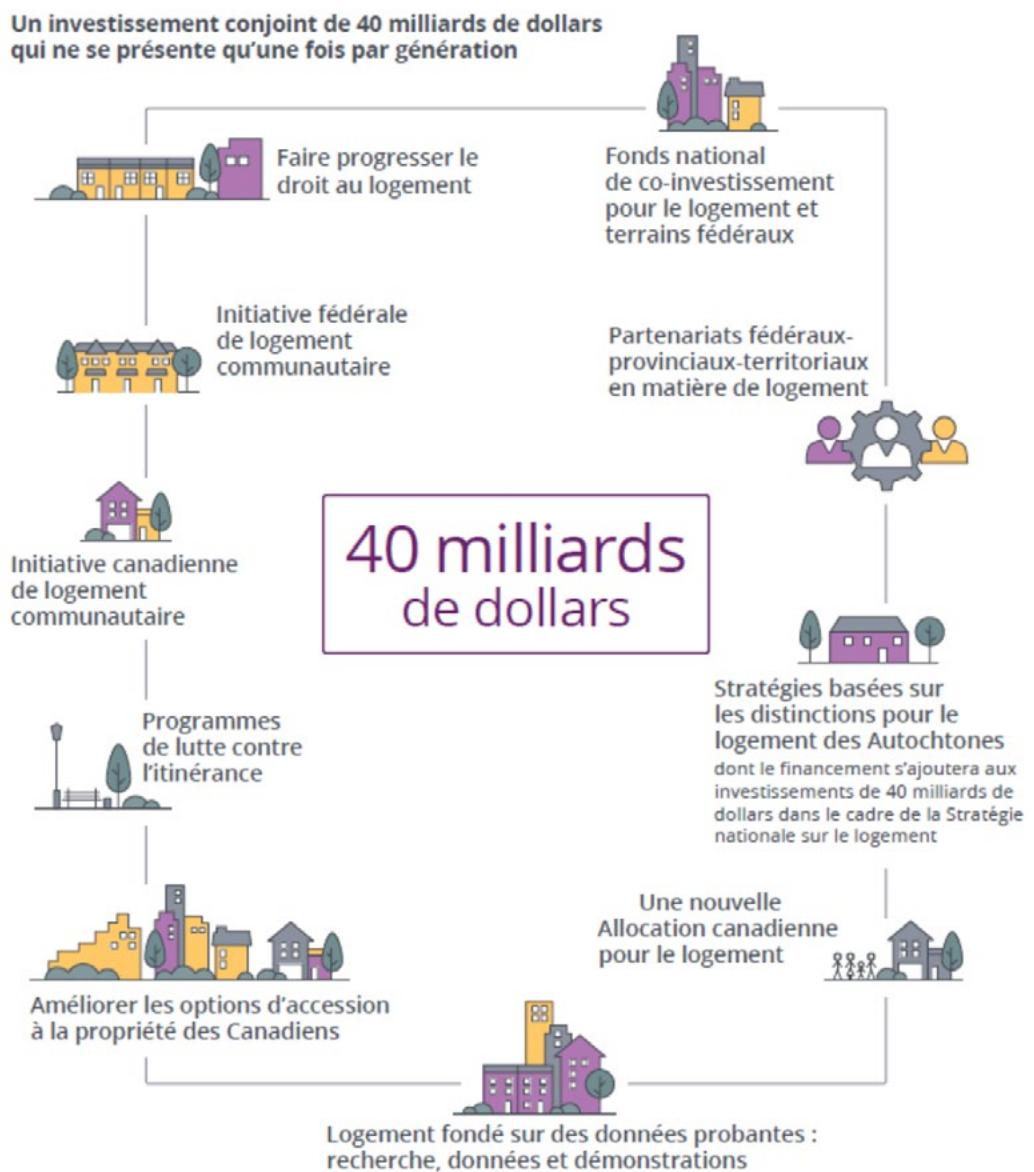
POUR ALLER PLUS LOIN :

- Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé
- Santé et logement. Principes directeurs.
- Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé

2. Au Canada

- En 1966, plusieurs pays, dont le Canada, ont signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agissait d'un pacte qui reconnaît notamment le logement comme un droit fondamental. Cependant, encore aujourd'hui, et contrairement à certains pays, le Canada n'a toujours pas reconnu le droit au logement dans la loi. Il n'y a donc présentement aucun encadrement sur le plan juridique en matière de logement.²¹

Conscient que le logement est la pierre angulaire d'une communauté inclusive, le gouvernement fédéral s'est doté de sa toute première stratégie nationale sur le logement. Les principes de la stratégie ainsi que les cibles sont résumés dans son plan d'action (Lien renvoyé vers la p5 à7 de la stratégie nationale sur le logement)



Par ailleurs, il existe d'autres plans d'action pour permettre aux populations vulnérables d'accéder à un logement convenable.

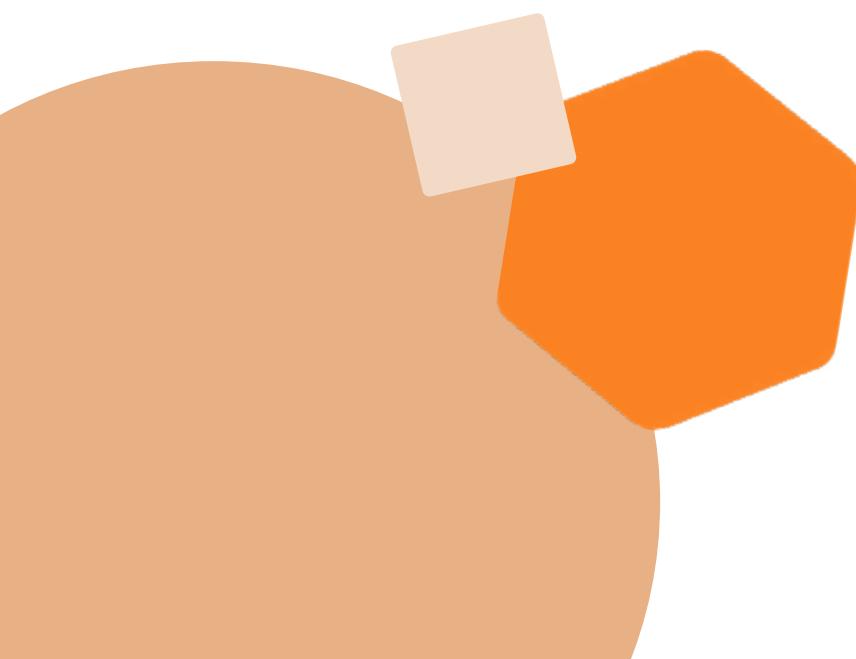
Concernant l'itinérance, « La stratégie de lutte à l'itinérance vers un chez soi » vise à réduire l'itinérance chronique de 50 % à l'échelle du pays d'ici 2027–2028. Les stratégies de lutte sont détaillées dans la (lien vers la fiche itinérance).

L'approche logement d'abord « consiste à déplacer rapidement les personnes en situation d'itinérance, en particulier les personnes en situation d'itinérance chronique, de la rue ou des refuges d'urgence vers des logements stables et à long terme, avec des soutiens. » 16

LES PRINCIPES DE CETTE APPROCHE SONT :

- 1** procurer rapidement un logement aux personnes sans abri et leur offrir des services d'accompagnement ;
- 2** offrir aux clients des choix en matière de logement ;
- 3** distinguer l'offre de logement des autres services ;
- 4** attribuer des droits et des obligations aux clients locataires ;
- 5** intégrer le logement au sein de la communauté ;
- 6** renforcer les compétences et favoriser l'autonomie.

Concernant les logements insalubres auxquels s'exposent les locataires à faible revenu dans les collectivités urbaines et rurales de l'Ontario, *LogementSain*, qui est une initiative de l'équipe du Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE) a élaboré une série de recommandations



	RECOMMANDATIONS	ACTIONS À MENER
1	Recommandations sur les plans de la capacité et de la liaison intersectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité intersectorielle. - Consacrer des ressources au travail intersectoriel sur l'accès universel à de saines conditions de logement, s'agissant là d'une chose essentielle à l'atteinte d'objectifs sociaux clés. - Diffuser et promouvoir les pratiques prometteuses visant à améliorer l'habitabilité des logements
2	Renforcer les assises juridiques du droit à un logement convenable	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre la réforme de la loi afin de mettre en place une approche intégrée et préventive garantissant de saines conditions de logement -Élargir la définition du concept de santé de manière à ce qu'il englobe la santé physique et mentale, de même que le bien-être -Mettre à jour les normes et les règlements municipaux en matière de logement sain -Assurer des normes minimales de salubrité pour les logements locatifs à travers la province -Promulguer des politiques interdisant les « rénovictions » -Créer un poste de commissaire provincial au logement
3	Connaissances, recherche et collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> -Porter une plus grande attention aux études sur les liens entre les conditions de logement et la santé -Colliger et publier des indicateurs de base sur la qualité des logements
4	Éducation et autonomisation : Outiller tous les secteurs pour réussir	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'éducation afin d'assurer que les locataires et les propriétaires connaissent leurs droits et leurs responsabilités respectives -Développer les compétences professionnelles des fournisseurs de services afin qu'ils défendent le droit au logement sain -Hausser les exigences en matière de formation pour les professionnels chargés d'appliquer des pesticides dans les bâtiments -Renforcer les connaissances de la Commission de la location immobilière sur les questions liées à l'hygiène du milieu et renforcer sa capacité à répondre aux préoccupations en la matière

5

Développer une vision unifiée:
Faire du droit à un logement
convenable la pierre angulaire
d'une politique sur l'équité en
santé

- Ratifier le droit à un logement convenable, *lato sensu*
- Faire des logements sains et convenables un élément stratégique clé pour assurer la santé et le bien-être de la population
- Considérer les causes de l'inadéquation des conditions de logement selon une perspective d'équité
- Concilier l'objectif de mettre un terme à l'itinérance au droit universel à de saines conditions de logement

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Stratégie nationale sur le logement du Canada
- Un logement sain pour tous. Résumé et recommandations de l'initiative Logement Sain
- La stratégie de lutte à l'itinérance Vers un chez-soi
- Logement d'abord <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/ressources/logement-abord.html>

- VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE CANADIENNE D'INTERVENTION EN HABITATION Mémoire de la Direction de santé publique de Montréal déposé dans le cadre de la consultation de la Société canadienne d'hypothèque et de logement

- Vers des habitations salubres pour tout le monde : Incidence des constatations de Logement Sain sur la santé publique au Canada

3. Au Québec



C'est sur la stratégie nationale sur le logement au Canada, qui résulte de la concertation de tous les partenaires provinciaux, que s'appuie le Québec pour offrir à ces concitoyens des logements convenables qui répondent à leurs besoins.

En plus de cette stratégie, la ville de Montréal s'est dotée d'un *plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes*. La stratégie de lutte à l'insalubrité s'orienter vers 4 volets :

- _____ Prévention ;
- _____ soutien ;
- _____ contrôle ;
- _____ transparence.

Les résultats et les indicateurs attendus en fonction de chaque volet sont résumés dans les tableaux du plan d'action. (Lien renvoyer vers le plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes)

**Un nouveau plan d'action en matière d'habitation est sur la table et devrait, possiblement, être publié d'ici 2022. Nous ferons la mise à jour le cas-échéant.*

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021
- Plan Stratégique 2017-2021 a été réalisé par la Société d'habitation du Québec
- Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020
- Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.
- Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes Mieux se loger à Montréal
- Plan d'action du Nunavut sur le logement



C.

Ressources pertinentes
sur le sujet / bibliothèque /
boîte à outils

Dans les sections suivantes, vous trouverez des outils cliniques détaillés, des outils d'intervention, de prévention et de promotion à l'intention des professionnels de la santé et des intervenants pour favoriser l'inclusion sociale des personnes vulnérables concernant l'accès au logement



Le site Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

Publications, enquêtes, dossiers, outils de formation sur les droits et obligations des locataires, liste complète des comités logement et associations de locataires qui peuvent venir en aide aux locataires, etc. Disponible sur : <https://rclalq.qc.ca/publications>



Le site des Nations-Unis.
Le Droit à un Logement convenable

Boîte à Outils. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Housing/toolkit/Pages/RighttoAdequateHousingToolkit.aspx>



Le site de la fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Disponible sur : <https://fohm.rqoh.com/mot-cle/stabilite-residentielle/>



Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Disponible sur : <https://rqoh.com/mot-cle/stabilite-residentielle/>

E.

Références (style Vancouver)

1. Massé R. Pour des logements salubres et abordables [Internet]. Place of publication not identified: Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; 2015 [cité 9 mars 2020]. Disponible sur: <https://www.deslibris.ca/ID/10098526>
2. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le droit à un logement convenable [Internet]. Géneve; 2010 [cité 9 mars 2020]. Disponible sur: https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf
3. Gaetz S, Richter T, Redman M, Dej E, Canadian Observatory of Homelessness. The state of homelessness in Canada 2016 [Internet]. Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press; 2016 [cité 09 sept 2019]. Disponible sur: http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC16_final_20Oct2016.pdf
4. Bibliothèque numérique canadienne (Firme). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. [Internet]. 2019 [cité 11 sept 2019]. Disponible sur : <https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=http://www.deslibris.ca/ID/10100683>
5. Statistique Canada. Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada: recensement de la population, 2016. [Internet]. Ottawa: Statistique Canada; 2017 [cité 9 mars 2020]. Disponible sur: http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/statcan/98-200-x/98-200-x2016021-fra.pdf
6. Michael Edwards. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE · Besoins et conditions en matière de logement Conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles. Mars 2019 [cité 26 oct 2019]; Disponible sur: http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/schl-cmhc/nh70-1/NH70-1-6-2019-fra.pdf
7. Front d'action populaire en réaménagement urbain. Femmes et logement : un jeu pas gagnant ! Activités et actions régionales Femmes et logement [Internet]. FRAPRU. [cité 9 mars 2020]. Disponible sur: <https://www.frapru.qc.ca/activitesfemmesetlogement/>
8. Office des personnes handicapées du Québec. Habitation [Internet]. [cité 10 mars 2020]. Disponible sur: <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministères-les-organismes-publics-et-les-municipalités/recueil-de-bonnes-pratiques-volet-municipalités/habitation.html>
9. Rieu-Clarke A, Moynihan R, Lee J, Earle A, United Nations Educational S and CO. Transboundary water governance and climate change adaptation international law, policy guidelines and best practice application. Paris: Unesco; 2015.
10. Gouvernement du Canada et Société canadienne d'hypothèque et de logement. Stratégie nationale sur le logement du Canada. Un chez-soi d'abord [Internet]. p. 45. Disponible sur: <https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/placetocallhome/pdfs/canada-national-housing-strategy-fr.pdf>

- 11.** Raynault M-F, Massé R, Kaiser D, Perron S, Tessier S, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Québec), et al. Vers une nouvelle stratégie canadienne d'intervention en habitation: mémoire de la Direction de santé publique de Montréal déposé dans le cadre de la consultation de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Montréal: Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique; 2016.
 - 12.** Emploi et développement social du Canada. Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. 2018
 - 13.** Société d'habitation du Québec. Le Plan Stratégique 2017-2021 [Internet]. 2018 [cité 10 mars 2020]. Disponible sur: <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-strategique-SHQ-2017-2021.pdf>
-
- 11.** Raynault M-F, Massé R, Kaiser D, Perron S, Tessier S, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Québec), et al. Vers une nouvelle stratégie canadienne d'intervention en habitation: mémoire de la Direction de santé publique de Montréal déposé dans le cadre de la consultation de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Montréal: Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Direction régionale de santé publique; 2016.
 - 12.** Emploi et développement social du Canada. Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. 2018
 - 13.** Société d'habitation du Québec. Le Plan Stratégique 2017-2021 [Internet]. 2018 [cité 10 mars 2020]. Disponible sur: <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-strategique-SHQ-2017-2021.pdf>